

Compte rendu du Groupe de Travail (GT) URCA simplification administrative Du lundi 3 juin 2019 à l'auditorium de la villa douce URCA, Reims

Etaient présent·e·s :

Représentant·e·s de l'URCA :

- M. Guillaume GELLE, Président
- M. Thierry LETELLIER, 1^{er} Vice président
- M. Olivier DUPERON, Vice Président CA
- M. Philippe POPLIMONT, Vice Président numérique
- M. Jean PIERI Directeur Général des Services
- Mme Anne JUSSIAUME, Vice Présidente Ethique

Représentant·e·s du personnel A&I UNSA REIMS :

- Mme Alexandra LUZI

Ordre du jour :

- Informations générales
- Echanges sur la simplification administrative
- Réponses aux questions posées par les Organisations syndicales
- Annexe 1 convocation au GT A&I UNSA Reims
- Annexe 2 questions posées par A&I UNSA Reims et courrier de réponse de la présidence de l'URCA

1/ Informations générales

Suite aux courriels envoyés par l'ensemble des organisations syndicales concernant la présence des personnels de l'URCA aux différentes réunions dans le cadre du dialogue sociale, **Le président** indique son accord pour que ces réunions syndicales soient organisées uniquement avec la présidence (sans les services centraux). **Le président** a précisé que seules 2 organisations syndicales avaient envoyé des questions avant la séance à savoir les syndicats A&I UNSA et CGT.

Il informe que la prochaine réunion syndicale aura lieu le 8 juillet à 16h (décalé au 10 juillet) et concernera les problématiques relatives aux conditions de travail et d'emploi des personnels et les questions relatives aux RH.

2/ Echanges sur la simplification administrative

Le président présente plusieurs projets qui ont déjà eu comme conséquence une simplification ou une augmentation de la fluidité entre les échanges :

- la refonte des différentes grandes directions et des écoles doctorales : schéma plus lisible, etc... ;
- la mise en place de procédures communes à l'ensemble de l'Université ;
- donner plus de responsabilités aux directeurs d'unités (délégations accrues) ;
- la mutualisation entre la DAF et l'Agence comptable ;
- la réorganisation de la fonction logistique sur le campus Croix Rouge...

De nombreuses procédures vont également être simplifiées ou précisées : suivi des conventions, stages à l'international, édition des diplômes (centralisées), gestion des salles du campus Croix Rouge, Télétravail (rentrée 2019).

De la même manière, de nombreux projets de dématérialisation (aboutis ou en passe de l'être) simplifient ou vont simplifier les démarches : congés, factures SIFAC (beaucoup moins de rejets depuis la mise en place), recrutement des vacataires, ordres de mission, logiciel de travaux d'impression...

Sur la question des recrutements des vacataires, la dématérialisation sera opérationnelle dès la rentrée prochaine. L'enjeu serait de ne pas obliger les vacataires de refaire l'ensemble de leur dossier chaque année.

En Scolarité, de nombreux projets de dématérialisation sont également en cours : conventions de stage, candidatures des étudiants, transferts, recours gracieux...

3/ Réponses aux questions posées par les Organisations syndicales

La question est posée par **A&I UNSA** de l'utilisation à l'URCA de la signature électronique : **M. POPLIMONT** explique que le projet en cours est plutôt celui d'un visa dématérialisé. Le circuit des signatures est d'ailleurs souvent trop long et devra être simplifié.

Plusieurs projets sont également en cours concernant l'espace de stockage personnel (fiches de paie par exemple...).

Une « Foire aux Questions » notamment relatives aux RH va être mise en place.

Fin de la réunion

Mme Alexandra LUZI, représentante élue



Affaire suivie par
DGS

Téléphone :
03 26 91 35 47

Courriel :
dgs@univ-reims.fr

Reims, le

07 MAI 2019

Le président de l'Université
De Reims Champagne-Ardenne

à

Mesdames et Messieurs
les représentants des organisations
syndicales représentatives de
l'université de Reims-Champagne
Ardenne

Objet : 2^{ème} réunion d'échanges dans le cadre du dialogue social

Réf. : DGS/DB/JP/14

Comme évoqué lors de la rencontre du 26/02/2019, vous êtes conviés à participer à la 2^{ème} des quatre réunions d'échanges prévues dans le cadre du dialogue social.

Lors de cette réunion, qui se tiendra le 3 juin de 16h00 à 18h00 dans l'auditorium de la villa douce, seront abordées les problématiques relatives à la simplification administrative.

Aussi, je vous invite à nous communiquer le nom du participant unique qui représentera votre organisation syndicale et à faire parvenir à la DGS (dgs@univ-reims.fr) vos questions et observations sur le sujet pour le lundi 27 mai 2019.



Guillaume GELLÉ



Université de Reims Champagne-Ardenne
9 Bd de la Paix / 51100 REIMS / Tel. 03 26 91 30 00
www.univ-reims.fr



ANNEXE 2 questions posées par A&I UNSA Reims et courrier de réponse de la présidence de l'URCA

Section académique de Reims



Charleville Mézières, 27 mai 2019
Monsieur Mickaël ADAMKIEWICZ
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims
à
Monsieur le Président de
L'Université de Reims Champagne-Ardenne
Académie de Reims

Objet : Information pour le Groupe de travail avec la présidence de l'URCA du 03/06/2019 sur la simplification administrative

Monsieur le Président, dans le cadre de la programmation de la réunion d'échanges issue du dialogue social, il a été demandé aux organisations syndicales de faire remonter en amont de groupe de travail les points à aborder et à préciser. Vous trouverez ci-dessous quelques questions et remarques de notre syndicat Administration et Intendance UNSA pour le GT du 03/06/2019 sur la simplification administrative.

1/ Les services centraux de la Présidence de l'URCA Refusent de prendre les documents signés en version électronique. Les originaux sont exigés (dossiers de vacataires, dérogation de résidence, autorisation de cumul de fonctions). Chez les notaires, qui sont des officiers publics, les actes sont signés électroniquement, serait-il possible de mettre en place la signature électronique afin de se rapprocher des règles de dématérialisation et de pouvoir gagner en efficacité ?

2/ Les dossiers étudiant.e.s sont entièrement dématérialisés mais il n'y a pas de scanner mis à leur disposition pour numériser leurs pièces pour les joindre à leur dossier. Tous les étudiants ne sont pas équipés et le format des documents transmis avec leur téléphone n'est pas toujours accepté. L'URCA a-t-elle les moyens de mettre à disposition des étudiant.e.s du matériel permettant ainsi de suivre la procédure de leur dossier à la lettre et de gagner en efficacité pour les services ?

3/ Certains actes administratifs ont été simplifiés, notamment ceux en lien avec la DEVU ou encore l'agence comptable et la DAF. Les procédures sont claires, écrites et communiquées. Il faut continuer dans ce sens avec les services pour lesquels les procédures sont parfois compliquées ou non définies. Est-ce que l'URCA a prévu cette continuité ?

4/ Il est nécessaire d'impliquer tous les acteurs dans les groupes de travail. Les agents sur le terrain ont une bonne connaissance des procédures et sont les mieux placés pour apporter des solutions pertinentes. Est-ce qu'il est possible pour l'URCA de mettre en place des GT internes au sein des services afin que ces acteurs puissent participer au mieux au développement de la simplification administrative ?

Les points remontés ci-dessus sont le résultat d'une enquête d'A&I UNSA faite suite à un questionnaire envoyé à destination des agents de l'URCA.

Je vous remercie par avance des éléments de réponses que vous pourrez nous rapporter lors de cet prochain groupe de travail.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Académique,
A&I UNSA académie de Reims

Mickaël ADAMKIEWICZ

06 JUIN 2019

Reims, le
Le Président de l'Université
De Reims Champagne-Ardenne

à
Monsieur Mickaël ADAMKIEWICZ
secrétaire académique
syndicat A&I UNSA



Affaire suivie par
DGS

Téléphone :
03 26 91 35 47

Courriel :
dgs@univ-reims.fr

Ref. : DGS/DB/JP/19

Monsieur le secrétaire académique,

J'ai bien reçu votre courrier du 27 mai 2019 et les observations que vous formulez ont été évoquées dans la réunion de dialogue social du 3 juin 2019, sur la simplification administrative.

Alexandra Luzi, représentante A&I UNSA, était présente et un relevé de conclusion sera établi.

En particulier l'ensemble des points relatifs à la dématérialisation, la simplification des procédures, ont été abordés ainsi que l'implication des acteurs dans des groupes de travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire académique, l'expression de mes salutations distinguées.

Guillaume GELLE



Université de Reims Champagne-Ardenne
9 Bd de la Paix / 51100 REIMS / Tel. 03 26 91 30 00 www.univ-reims.fr